

Accompagnement à la Période de Préparation au Reclassement (PPR)

La Période de Préparation au Reclassement (PPR) est une période rémunérée qui permet à un agent déclaré inapte à son grade de préparer un nouvel emploi compatible avec son état de santé, y compris en dehors de sa collectivité.

LE CDG84 VOUS PROPOSE :

- Un diagnostic personnalisé de votre situation
- Un plan d'actions sur mesure avec la collectivité
- Des prestations spécialisées (ergonomie, bilan, accompagnement)
- Un accès à des aides financières

CONDITIONS :

- Avis d'inaptitude par le comité médical
- Accord de la collectivité, du médecin du travail et de l'agent
- Démarche initiée par la collectivité auprès du CDG84

CONTACT

Gaëlle RAUX - Référente Handicap

Séverine BOUTEILLE - Responsable pôle développement RH

☎ 04 15 54 08 85 - 04 32 44 89 45

✉ g.raux@cdg84.fr - s.bouteille@cdg84.fr